

Madame, Monsieur,

Trouvez ci-joint l'avis de la Communauté d'agglomération du Boulonnais sur le projet de SRCAE.

pour la CAB, Kaddour-Jean DERRAR

Vice-Président en charge de la politique foncière, de l'aménagement du territoire et du patrimoine naturel

Introduction:

Le document présenté est très riche et très ambitieux, le PDU et le PCET en cours de réalisation sur la CAB sont en cohérence avec ce dernier. Néanmoins, plusieurs remarques:

1) regret que le Schéma Régional de Cohérence Ecologique ne soit pas présenté en même temps que le SRCAE.

Cela aurait permis d'avoir une vision d'ensemble cohérente et pertinente du territoire et donc de donner un avis plus construit et complet.

2) les objectifs et orientations proposées gagneraient à être déclinés à la bonne échelle de compétence

par ex: réglementation du tonnage des marchandises à l'échelle communale mais transport de marchandise via le fer à l'échelle régionale.

3) il est proposé par le territoire que les PCET puissent décliner sur leur territoire les leviers les plus pertinents du Schéma Régional au regard de leurs orientations définies localement pour atteindre les objectifs du SRCAE.

Objectifs qui pour certains sont beaucoup trop ambitieux (% énergies renouvelables, extension artificialisation à 500 ha/an par ex) au risque d'exclure certains acteurs du dispositif et qui pour d'autres ne sont pas quantifiés du tout (par ex, à quelle hauteur développer les modes actifs ?)

4) concernant la thématique du boisement: cette politique ne peut pas se faire n'importe comment, les réglementations sont indispensables (protection des paysages, de l'élevage, des espaces péri-urbains propices au maraîchage, refus du boisement en timbre poste...).

il faut donc adapter le schéma au regard des enjeux et des objectifs des territoires (en matière de biodiversité, pour éviter la concurrence dans l'usage des sols par ex).

5) concernant la lutte contre une artificialisation trop forte: fort scepticisme de notre part en l'absence d'état initial. Ainsi, en matière de consommation de terre agricole, il convient d'être prudent en raison des projets importants envisagés sur d'autres territoires ayant déjà reçus l'aval des services de l'Etat. Quels liens avec les 6% portés par la charte du Parc Naturel Régional ?

6) concernant l'urbanisation autour des gares: il conviendrait de ne pas cibler les communes de + 5.000 habitants stricto-sensu mais plutôt de prendre en compte l'aire urbaine accessible autour de celles-ci (ex de Wimille-Wimereux)

7) Les orientations du SRCAE devront être accompagnées par un soutien financier non négligeable de la part de l'Etat et de la région.

En guise de conclusion:

Il ne faudrait pas simplement uniformiser les orientations et les réponses à l'échelle de la Région mais bien les adapter aux particularités des territoires ainsi qu'aux orientations politiques portées par les élus.

Mail de compléments

Madame, Monsieur,

ci-joint un complément à l'avis de la Communauté d'agglomération du Boulonnais:

La préoccupation maritime existe dans le document, cependant elle mériterait d'être plus développée.

Ainsi, l'enjeu lié à l'énergie marine n'apparaît pas dans le chapitre dédié aux énergies renouvelables

pour la CAB,

F.SZWARC